



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 avril 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame BALSON

Convocation envoyée le 10 avril 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 82
Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur Régis PETITBOULANGER	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Catherine MINAUX
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Brigitte CHAVANCE
Madame Brigitte POPARD	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Léo LACHAMBRE	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Céline TONOT
Madame Aziza AGLAGAL	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Nouredine ACHERIA	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Valérie GRANDET
Monsieur Philippe NEYRAUD	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Samuel LONCHAMPT	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Nathalie BERTILLON	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Didier RELOT
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Ludovic GAFFET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Monique BAYARD
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur François DESEILLE	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Moulay JELLAL
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Sébastien KENCKER
Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis GUVENATAM	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Céline RABUT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Madame Mélanie BALSON	Monsieur Axel SIBERT	Madame Agnès BILLIET
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Adrien GUENE
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Thierry COUDERT	Madame Manuella SCHAEFFER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Mélanie FORTIER	Monsieur Fabian RUINET
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
 Madame Isabelle BARDIN pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
 Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Commissions thématiques – Constitution et composition

En application de l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux métropoles par renvoi de l'article L. 5211-1 du CGCT, le Conseil de Dijon métropole a la possibilité de constituer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil métropolitain.

Leur rôle consiste à donner un avis consultatif sur les projets de délibération avant la tenue du Conseil.

La composition de ces différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste au sein de l'assemblée.

Il est proposé de constituer les 5 commissions suivantes :

- Commission Politique de la Ville, Habitat, Solidarités et Urbanisme
- Commission Écologie urbaine et services d'intérêt collectif
- Commission Développement économique et attractivité
- Commission Déplacements, Mobilité et Espace Public
- Commission Administration générale et Finances

Il convient de décider de la composition de ces commissions selon les propositions suivantes :

- Monsieur le Président de Dijon métropole sera président de droit de ces commissions,
- Tous les conseillers métropolitains pourront se porter candidats, dans le respect de la représentation proportionnelle dans deux commissions maximum de leur choix.

Cette proposition concerne également les suppléants pour les communes ne disposant que d'un conseiller métropolitain.

Les membres du bureau pourront assister à toutes les commissions.

Il est en outre proposé de faire application des dispositions de la loi « engagement et proximité » conformément à l'article L. 5211-40-1 du CGCT :

« En cas d'empêchement, le membre d'une commission créée en application de l'article L. 2121-22 peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire. Ce dernier veille dans sa désignation à respecter le principe de la représentation proportionnelle défini au dernier alinéa du même article L. 2121-22.

Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues [audit article L. 2121-22](#), il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine.

Les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes. »

Vu les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 du code général des collectivités territoriales,

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d' approuver** la création des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil métropolitain comme suit :

- Commission Politique de la Ville, Habitat, Solidarités et Urbanisme
- Commission Écologie urbaine et services d'intérêt collectif
- Commission Développement économique et attractivité
- Commission Déplacements, Mobilité et Espace Public

- Commission Administration générale et Finances
- **d'approuver** les règles de composition des commissions dans les conditions proposées ci-dessus,
- **de prévoir** dans le règlement intérieur les autres modalités de fonctionnement de ces commissions.

SCRUTIN	POUR : 84	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 3 PROCURATION(S)	

Madame Mélanie BALSON,
Secrétaire de séance

Monsieur François REBSAMEN,
Président de Dijon Métropole